Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le jeudi quatorze avril deux mille onze à vingt-heures trente.
Le 30 mars 2011,

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011 :

L' an deux mil onze, le quatorze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, Joël MARIE, BEAU Frédéric, RICHARD Daniel, DELAMOTTE Guy, BOULAIS Murielle, MARIE Jean-Claude, LORILLU Éric, PITEL Claire, MARIN Dominique et LEPAGE Thierry.
Absents excusés : M. LE GUENNEC Stéphane (pouvoir à M. BEAU Frédéric).
Absents : M. FRANCOIS Luc et Mme PANKAR Valérie.
Secrétaire de séance : M. BEAU Frédéric.

1° BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Joël MARIE, Maire-Adjoint, afin qu'il fasse la présentation au Conseil Municipal du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2010.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du receveur Communal sont identiques en tous points et présentent les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 183 818,15 €
Recettes : 244 858,98 €
Résultat (excédent) : 61 040,83 €

Section d'Investissement :
Dépenses : 93 700,20 €
Recettes : 86 202,19 €
Résultat (déficit) : - 7 498,01 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Joël MARIE, Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité soit par 11 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2010.

2° BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010, propose de les affecter de la façon suivante sur le Budget Primitif 2011 :

Section de Fonctionnement :
Résultat de clôture 2010 : 139 141,18 €

Section d'Investissement :
Résultat de clôture 2010 : - 52 570,03 €

Résultat de clôture global : 86 570,15 €

Affectation de déficit d'investissement (D001) : 52 571€
Affectation d'excédent capitalisé (R1068) : 52 571 €
Affectation d'excédent de fonctionnement (R002) :
86 569 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver la proposition d'affectation des résultats.

3° BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'augmentation des bases d'imposition décidée lors de l'adoption de la Loi de Finances et le transfert de la fiscalité départementale et régionale ainsi que d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État, propose de ne pas augmenter les taux et de les établir de la façon suivante pour l'année civile 2011 :

Taxe d'habitation :	6,14 %
Taxe sur le foncier bâti :	9,16 %
Taxe sur le foncier non bâti :	13,97 %
Contribution Foncière des Entreprises :	6,40 %

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver le montant des taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire.

4° BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Frédéric BEAU, Maire-Adjoint, afin qu'il propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- Club du 3ème âge :	150 €
- Comité du Souvenir:	150 €
- Parents d'élèves :	210 €
- Comité des Fêtes :	300 €
- Association patrimoine :	150 €
- Société de chasse :	150 €
- Amicale des pompiers :	50 €
- SSIAD de Creully :	150 €
TOTAL :	**1 310 €**

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'attribuer aux associations les subventions proposées.

5° BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2011.
Le Budget Primitif s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 358 232 €
Recettes : 358 232 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 227 118 €
Recettes : 227 118 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2011.

6° BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Daniel RICHARD, Maire-Adjoint, afin qu'il fasse la présentation au Conseil Municipal du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Assainissement pour l'exercice 2010. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion du receveur Communal sont identiques en tous points et présentent les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 28 445,85 €
Recettes : 49 484,53 €
Résultat (excédent): 21 038,68 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 34 649,32 €
Recettes : 31 442,00€
Résultat (déficit) : - 3 227,32 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel RICHARD Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité soit par 11 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Assainissement pour l'exercice 2010.

7° BUDGET ASSAINISSEMENT: AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2010, propose de les affecter de la façon suivante sur le Budget Primitif 2011 :

Section de Fonctionnement :
Résultat de clôture 2010 : 30 387,34 €
Section d'Investissement :
Résultat de clôture 2010 : - 14 591,34 €
Résultat de clôture global : 15 796,00 €

Affectation de déficit d'investissement (D001) : 14 592€
Affectation d'excédent capitalisé (R1068) : 14 592 €
Affectation d'excédent de fonctionnement (R002) :
15 795 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver la proposition d'affectation des résultats.

8° BUDGET ASSAINISSEMENT: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2011.

Le Budget Primitif s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 67 045 €
Recettes : 67 045 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 52 442 €
Recettes : 52 442 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver le Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2011.

9° ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA SEULLES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau que souhaite engager le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents. Ces actions font l'objet d'un programme pluriannuel qui doit être déclaré d'intérêt général. Cette déclaration d'intérêt général est soumise à enquête publique.

Après avoir pris connaissance du programme pluriannuel de travaux d'entretiens et de restauration de la Seulles et de ses affluents qui concerne, pour partie, la Commune de Lantheuil, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), de donner un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général formulée par le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents.

10° ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR COMMUNAL POUR LE 1ER SEMESTRE 2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des indemnités de conseil et de budget proposé par le receveur communal au titre du premier semestre 2011. Le montant total des indemnités s'élève à 188,54 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (douze voix pour), d'attribuer les indemnités de conseil et de budget pour un montant brut de 188,54 € au receveur communal.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jeudi quatorze avril deux mille onze.